

*Initiatives ministérielles*

société. Nous ne sommes pas disposés à mettre sur pied, dans les écoles, des cours de rattrapage pour les enfants qui souffrent de difficultés d'apprentissage. Sans ces cours, les jeunes grandiront sans savoir lire, ni écrire. Dans notre société, les analphabètes sont condamnés à vivre dans la pauvreté.

Nous ne prévoyons pas de ressources de consultation pour venir en aide aux familles. Nous ne prévoyons pas de ressources pour traiter les jeunes qui avaient été considérés comme des mésadaptés sociaux lorsqu'ils fréquentaient l'école. Nous n'affectons pas de ressources aux clubs de garçons et de filles, aux organismes de loisirs ou aux programmes préventifs dont les jeunes ont besoin.

En fait, le gouvernement a pris deux mesures pour réduire l'aide financière accordée aux programmes visant à régler les problèmes chez les jeunes. Il en a pris une, il y a un an, lorsqu'il a commencé à plafonner les sommes destinées, en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants, à aider les provinces à assurer des services après jugement. J'y reviendrai plus tard.

Cette année, le gouvernement a encore limité les fonds accordés à l'Ontario, à l'Alberta et à la Colombie-Britannique en vertu du Régime d'assistance publique du Canada. Ces fonds sont destinés aux services de prévention et servent également à financer des organismes de counseling familial. Ces ressources servent aussi à sortir les gens de la pauvreté et à tenter de leur offrir un niveau de vie raisonnable.

Pourtant, le gouvernement dit: «Nous allons réduire les dépenses. Nous n'allons pas investir dans la prévention, dans des mesures correctives ou dans la réinsertion sociale. Nous allons simplement retourner à une approche punitive dans nos services correctionnels, notamment en ce qui concerne les jeunes.»

Un autre groupe important qui a des démêlés avec la justice à cause la Loi sur les jeunes contrevenants est celui des autochtones. Ce n'est pas une coïncidence si, aujourd'hui, un autochtone retarde les progrès, si on peut parler de progrès, qui ont été réalisés pour régler la crise constitutionnelle.

J'éprouve beaucoup de sympathie pour l'autochtone du Manitoba qui refuse d'autoriser l'adoption de la résolution constitutionnelle, car, encore une fois, elle ne répond pas adéquatement aux préoccupations des autochtones.

Les autochtones ont été traités atrocement dans le cadre de notre système correctionnel pour adolescents.

Je me rappelle encore qu'environ 80 p. 100 de tous les enfants confiés au directeur de la protection de l'enfance, dans le centre-ville de Vancouver, étaient autochtones lorsque j'ai pris la relève à titre de cadre supérieur au début des années 80 de ce service. La lecture de certains mémoires que l'Association nationale des centres d'amitié a présentés au sujet de la Loi sur les jeunes contrevenants nous apprend qu'au Manitoba, 47 p. 100 des détenus préventifs de jeunes hommes impliquent des autochtones et que 55 p. 100 des détenus en milieu fermé sont des autochtones de sexe masculin. C'est encore plus choquant de voir le sort réservé aux femmes autochtones qui représentent 92 p. 100 des causes de détention préventive. Cette proportion est 87,5 p. 100 en ce qui concerne la garde en milieu fermé.

• (1540)

Notre système judiciaire est discriminatoire à l'endroit des gens qui sont socialement défavorisés, qui sont pauvres, qui éprouvent des difficultés d'apprentissage et pour qui la solution est une question de services et non pas de prison, de programmes de réadaptation et non pas de punitions.

Une fois que l'on connaît l'histoire des nombreux jeunes qui comparaissent devant les tribunaux de la jeunesse, on se rend compte que ce sont les plus grands oubliés de notre société. Ce sont les victimes d'agressions sexuelles et de négligence. Ce sont des gens qu'une société opulente a laissés croupir dans la misère, qui finissent un beau jour, pressés de toutes parts, par se tourner vers l'abus de stupéfiants.

J'avais espéré que le jour où le gouvernement modifierait la Loi sur les jeunes contrevenants, il se dirait: «Nous allons nous attaquer vraiment à la racine du mal de la délinquance juvénile et aux raisons qui poussent les jeunes à défier la loi. Nous allons prendre les meilleurs moyens possible pour protéger la société. Nous ne nous bornerons pas à les jeter en prison d'où ils finissent par sortir un jour. Car ils seront à nouveau libres dans trois ou cinq ans.

Nous devons mobiliser les ressources pour empêcher que les enfants soient impliqués dans des activités illégales ou prendre des mesures pour que cela ne leur arrive pas. Nous devons leur offrir les services leur permettant de surmonter leurs difficultés d'apprentissage et d'acquiescer une formation suffisante pour qu'ils puissent trouver des emplois rémunérateurs, non pas des emplois à 4 \$ l'heure, mais des emplois réguliers leur assurant un niveau de vie décent.